

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Laëtitia GUILLAUME, Fabien TERRAZ et Nicolas DEFRANCE (pouvoir donné à Michel CLEYET-MERLE) excusés.

Secrétaire de séance : Jean Dominique PESCHE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 Ligne de crédits

Le Maire informe l'assemblée qu'il a signé un contrat avec le Crédit Agricole Centre Est relative à une ligne de crédits de 70 000 €, en vue de financer la trésorerie liée aux travaux urgents de sécurité du clocher de l'église. Il s'agit d'une décision du Maire dont la signature a été autorisée dans le cadre des délégations du conseil municipal données au Maire. La durée est de 1 an au taux de 3,82 %.

1.2 Demandes de subventions

Le Maire donne lecture :

- d'une demande de subvention de l'association Val de Rêves, qui a pour but l'amélioration de la qualité des animations destinées aux résidents de l'EHPAD « Les Tournelles » de Val-de-Virieu. Il présente les statuts et le bilan financier.
- d'une demande de subvention de la MJC de la Tour du Pin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces deux demandes.

2- PERSONNEL

Le Maire informe l'assemblée que cette année deux agents peuvent prétendre par ancienneté à un avancement de grade et qu'il a signé le tableau annuel. Il explique qu'il convient de suivre une procédure :

- 1 fixer le taux de promotion de grade pour tous les agents de la collectivité, même ceux qui ne sont pas concernés cette année,
- 2 consulter le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la FPT
- 3 prendre la délibération lors d'une prochaine séance
- 4 nommer les agents par arrêté du Maire

Il demande au conseil municipal de fixer les taux afin de pouvoir consulter le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la FPT.

Les élus décident de proposer les taux suivants :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	100%
C	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	100%
A	Attaché	Attaché territorial	0%

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Restauration du clocher de l'église

Point sur les travaux : les corniches ont été reprises, le piquage a été entièrement refait, un premier dégrossi à la chaux a été effectué. Les maçons reprennent le travail le 19 août. Ensuite le menuisier installera les abat son, le plancher sera monté et les cloches réinstallées.

Avenant de travaux n°1 lot 1 - Délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°2024-013 du 08/04/2024 relative à l'opération de restauration des parties hautes du clocher et remplacement de la porte.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de restauration des parties hautes du clocher et remplacement de la porte.

Lot 01 : MACONNERIES

Entreprise : SMBR – agence 146, rue d'Irlande 84100 ORANGE

Montant du marché initial : 75 936,12 € HT

Avenant n°1 montant : + 1223,78 € HT

Nouveau montant du marché : 77 159,90 € HT

Objet : Toilettes de chantier mises à disposition par la mairie, suppression du poste. Découverte après piquage des enduits de l'absence de continuité des maçonneries sur les glacis ; risque important de glissement des maçonneries sur l'espace public. Mise en place de tirants.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3.2 Moulin toiture

La toiture du Moulin Lapérouse a été refaite par des bénévoles avec des matériaux achetés par la commission « au four et au moulin ». Le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui sont intervenues ainsi que les entreprises qui ont donné des matériaux, prêté du matériel et sont venues aider les bénévoles. Ces travaux budgétés pour 2024 pour un montant de 9100 € n'auront finalement rien coûté à la commune.

3.3 Voirie

Les travaux de réfection du Chemin de la Source (goudronnage) seront effectués fin septembre.

Un radar de comptage des véhicules et de mesure des vitesses a été installé Route du Vieux St-Andras pour 1 mois.

Avec le printemps pluvieux l'herbe a beaucoup poussé et il convient de désherber les croisements routiers pour des raisons de sécurité. Le Maire et l'adjoint à la voirie décident de faire un état des lieux et de procéder aux fauchages nécessaires.

3.4 Bâtiments

La société APAVE est venue effectuer un contrôle périodique des installations de gaz de la salle des fêtes et du rez-de-chaussée de l'ancienne cure. André MOREL-QUERON effectue la synthèse de la visite et rend compte des petits travaux à effectuer d'ici la prochaine visite.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1 Demande de fonds de concours 2024 - Délibération

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné attribue un fonds de concours aux communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel, le dossier devant être déposé avant le 31/08.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V

Vu les Statuts de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Ondras comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de St-Ondras souhaite procéder à des travaux urgents de sécurité afin de préserver le clocher de l'église, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

APPROUVE le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné à hauteur de 3 842 € en vue de participer aux travaux urgents de sécurité afin de préserver le clocher de l'église.

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4.2 Mise à disposition d'arceaux de stationnement vélo à titre gracieux par la communauté de communes les Vals du Dauphiné : signature de la convention - délibération

Le Maire explique que la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné met gratuitement à disposition des communes membres des arceaux de stationnement vélo dans le cadre du Schéma Directeur Vélo. Pour cela une convention doit être signée entre les parties. Il en donne lecture et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférant à cette demande.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4.3 SYCLUM : dépôt de candidature commune à l'appel à projet Déchets Hors Foyer avec CITEO

Michel POLAUD explique que CITEO, l'éco-organisme en charge du tri des emballages et des papiers lance un appel à projet concernant le tri des déchets produits en dehors de la maison, appelé « Tri Hors Foyer ». L'objectif est de financer une partie du dispositif de collecte des déchets produits en dehors des foyers, dans les centres villes, la rue, les parcs, les jardins, les stades, les salles des fêtes, les lieux recevant du public, etc... Ces dispositifs permettront aux habitants de maintenir le geste de tri en dehors de chez eux. C'est également un moyen de réduire la redevance spéciale ordures ménagères de la commune.

SYCLUM va postuler à cet appel à projet pour déployer le tri hors foyer sur son territoire et déposer un dossier auprès de CITEO fin septembre et sera le référent et le porteur du projet pour l'ensemble des communes intéressées.

Michel POLAUD informe les élus que la commune de Saint-Ondras a postulé auprès de SYCLUM pour équiper ses espaces publics.

4.4 Présentation du bilan énergétique du Conseiller en Energie Partagée du TE38

André MOREL-QUERON rappelle que le bilan a été envoyé aux élus le même jour que la convocation du Conseil municipal, il présente une synthèse et répond aux questions.

5- DIVERS

5.1 Réunion de quartier à la Catinière

Le Maire informe l'assemblée qu'il est souvent sollicité ces derniers temps pour des problèmes de voisinage chemin de la Catinière. Il propose d'organiser une réunion de quartier afin de faire un rappel des règles de bon voisinage et de permettre aux habitants d'échanger entre eux. Le conseil municipal donne son accord. Une date sera fixée avant l'automne.

5.2 Local commercial révision du bail

Le Maire a rencontré le gérant qui a confirmé ne pas vouloir acheter le bâtiment. La signature chez le notaire pour acter les termes du nouveau bail devrait intervenir avant l'automne.

5.3 Départ d'un agent

Le Maire annonce que la secrétaire de mairie a déposé une demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2025. Un appel à candidatures sera lancé dès la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 02 septembre à 20h en mairie